

Une analyse du poids et de la structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises industrielles

Rexecode publie aujourd'hui la première analyse existante du poids et de la structure de la fiscalité de production sur les entreprises industrielles françaises, ainsi que des comparaisons avec l'ensemble des entreprises non financières en France et avec les entreprises industrielles en Allemagne¹.

➤ Une fiscalité de production disséminée dans de nombreux textes de loi

Du point de vue économique, la fiscalité de production regroupe l'ensemble des prélèvements obligatoires qui ont en commun de peser sur les résultats des entreprises, leur rentabilité et leurs prix, et par conséquent sur la compétitivité des entreprises et *in fine* sur la croissance et l'emploi.

Ces prélèvements sont disséminés dans le code général des impôts, le code des douanes, le code de la sécurité sociale et le code général des collectivités locales.

Les termes « impôts de production » ne figurent sous cet intitulé dans aucun texte. Il convient d'en délimiter le champ et d'identifier précisément les impôts et taxes qui en relèvent dans l'ensemble des prélèvements obligatoires sur les entreprises.

➤ Les impôts de production

Les prélèvements obligatoires sur les entreprises comprennent trois catégories de prélèvements qui apparaissent dans les comptes des entreprises : 1) *des cotisations sociales* à la charge des employeurs, 2) *l'impôt sur les sociétés* et 3) un ensemble de prélèvements que nous regroupons sous l'intitulé « *impôts de production* ».

Ces impôts de production comprennent plusieurs groupes : des prélèvements assis sur les salaires (versement transport, contribution logement, etc.), un grand nombre d'impôts assis sur des bases diverses (impôts fonciers, C3S, CVAE, etc.), enfin des prélèvements que les comptables nationaux ne classent pas directement en impôts de production mais qui ont en fait une répercussion significative sur les comptes d'exploitation des secteurs industriels (taxes sur l'énergie et diverses taxes comme la taxe d'apprentissage ou la taxe de la formation professionnelle).

¹ Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de travail « Fiscalité et Economie » de Rexecode. Elle peut être considérée comme une contribution au groupe de travail mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Vice-Président du Conseil national de l'industrie, groupe qui a été chargé d'établir une analyse des prélèvements obligatoires sur les facteurs de production et de proposer des pistes d'évolution. (*Voir en annexe les publications antérieures de Rexecode sur le sujet*)

➤ **Un poids des prélèvements obligatoires plus lourd sur les entreprises industrielles**

Basée sur une approche macroéconomique, dite « *top-down* », cette étude s'appuie sur les comptes nationaux. Elle consiste à détailler de façon rigoureuse le poids des prélèvements obligatoires dans le compte d'exploitation des entreprises en distinguant les activités industrielles et les autres activités.

Il en résulte que les prélèvements obligatoires sur les activités industrielles sont plus élevés en pourcentage de leur valeur ajoutée que pour la moyenne des entreprises : 27,9 % de leur valeur ajoutée pour les entreprises industrielles, 24,0 % pour les autres activités non financières.

L'écart de 3,9 points de valeur ajoutée représente une surcharge de 9,2 milliards d'euros. L'écart en points de valeur ajoutée se répartit entre 0,8 point pour les cotisations sociales employeurs, 1,4 point pour l'impôt sur les sociétés et 1,6 point pour les impôts de production. L'écart après imputation des crédits d'impôts (CICE et CIR) se réduit à 2,1 points de valeur ajoutée, soit 5 milliards d'euros.

➤ **Une charge supplémentaire nette de 18,4 milliards d'euros par rapport à l'Allemagne**

Les prélèvements obligatoires pesant sur l'industrie manufacturière sont de 66 milliards d'euros en France et de 115 milliards d'euros en Allemagne. Pour tenir compte de la différence de taille entre les deux pays (notamment de la taille industrielle du pays), une approche pertinente consiste à comparer le poids des prélèvements obligatoires rapporté à la valeur ajoutée des entreprises manufacturières dans les deux pays.

L'ensemble des prélèvements obligatoires sur les entreprises manufacturières représente 27,9 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France contre 17,2 % en Allemagne. L'écart de 10,7 points, appliqué à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière française, représente une charge supplémentaire de 25,3 milliards d'euros pour les entreprises industrielles françaises par rapport à leurs concurrentes allemandes. Si l'on tient compte des crédits d'impôt, l'écart des prélèvements obligatoires est ramené à 7,8 points de valeur ajoutée, soit 18,4 milliards d'euros de surcharge pour les entreprises industrielles françaises par rapport à leurs homologues allemandes. Près des trois quarts de cette surcharge (13,5 milliards d'euros) proviennent des seuls impôts de production.

➤ **Les prélèvements obligatoires sur l'industrie représentent deux fois le résultat net du secteur en France**

Enfin, il est intéressant de comparer les prélèvements obligatoires sur les entreprises manufacturières au résultat net courant de ces entreprises. Rexecode s'appuie pour cela sur les comptes des branches dans la comptabilité nationale. Pour la France, le total des prélèvements obligatoires sur la branche industrielle est de 66 milliards d'euros, l'excédent net d'exploitation (après amortissements économiques) est de 27 milliards d'euros. Le total des prélèvements obligatoires sur l'industrie est donc égal en France à plus de deux fois le résultat net d'exploitation de la branche.

En Allemagne, l'excédent net d'exploitation de la branche industrielle est de 141 milliards d'euros (cinq fois le résultat net d'exploitation des entreprises industrielles françaises). Les prélèvements obligatoires (112 milliards d'euros) sont inférieurs au résultat net d'exploitation de la branche (141 milliards d'euros), dont ils représentent 80 %.

Contact presse : Camille Formentini / 01 80 48 14 80 / cformentini@footprintconsultants.fr

Annexes

1. Source des données

La liste complète des prélèvements obligatoires, notamment des impôts et taxes, est publiée sous une forme partiellement regroupée par Eurostat, sous le nom de *National Tax Lists*, en même temps que les listes analogues des autres pays de l'Union européenne. Établies en principe de façon homogènes, ces listes ont pour mérite de faciliter les comparaisons entre pays. Cependant, elles ne donnent que les recettes totales sans répartition par agents économiques payeurs.

Une source de données plus agrégées est constituée par les comptes nationaux. Ceux-ci présentent le double intérêt de procéder à des regroupements d'impôts par nature économique (dont certains impôts de production) et de répartir ces données par catégories d'assujettis (ménages, sociétés financières et non financières, entreprises individuelles, institutions sans but lucratif, etc.).

La question du traitement des crédits d'impôts dans l'estimation du poids de la fiscalité dans l'économie fait débat. Si les documents budgétaires français les déduisent des recettes fiscales, ce n'est pas la règle privilégiée par le Système Européen de Comptabilité Nationale. Afin de permettre au lecteur de retenir le résultat qui lui paraît le plus légitime, l'étude présente le poids de la fiscalité de production avant et après crédits d'impôts. Les plus connus sont le crédit d'impôt recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi (CICE), ce dernier étant appelé à disparaître prochainement.

2. Principaux résultats

2.1. Prélèvements obligatoires sur l'ensemble des entreprises non financières et sur les entreprises industrielles en 2016

	Ensemble des entreprises non financières		Industrie manufacturière		Autres activités non financières	
	En milliards d'euros	En % de la VA	En milliards d'euros	En % de la VA	En milliards d'euros	En % de la VA
Valeur ajoutée (comptes nationaux)	1 273,3		226,5		1 046,8	
Valeur ajoutée ¹	1 310,9		236,1		1 074,8	
Cotisations sociales (D121)	174,7	13,3	33,0	14,0	141,7	13,2
Impôts de production	109,9	8,4	22,9	9,7	87	8,1
Impôts sur les sociétés	39,8	3,0	9,9	4,2	29,9	2,8
Total des prélèvements obligatoires²	324,4	24,7	65,8	27,9	258,6	24,0

¹ Après reclassement de certains impôts sur les produits (D214) en impôts de production (1273,3+37,6).

² Avant imputation des crédits d'impôts.

2.2. Comparaison France-Allemagne

	France	Allemagne
Total des prélèvements obligatoires sur les entreprises industrielles		
- en milliards d'euros	65,8	114,5
- en pourcentage de la valeur ajoutée	27,9 %	17,2 %
Pour mémoire		
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	236,1	666,3
Résultat net de la branche (milliards d'euros)	27,0	141,0

3. Quelques publications antérieures

Les écarts de prélèvements obligatoires entre la France et la zone euro, septembre 2017, [Document de travail N°64 Coe-Rexecode](#)

L'impôt sur le capital au XXI^{ème} siècle – une coûteuse singularité française, Michel Didier et Jean-François Ouvrard (Economica, 2016)

Réforme fiscale et retour de la croissance, Michel Didier, Jean-François Ouvrard, Pascale Scapecchi (Economica, 2014)